



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION
Architecture - Paysage
pour le prochain contrat 2020-2024

École nationale supérieure d'architecture et de
paysage (ENSAP) Lille

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 19/12/2019



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par
interim, secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Marc Claramunt, Laurent Reynes et
Serge Thibault

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

L'évaluation de l'offre de formations proposée par L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Lille pour le contrat 2020-2024 porte sur ses formations initiales, des projets de doubles diplômes et un master en urbanisme et aménagement.

Les trois formations initiales conduisent à la délivrance de trois diplômes : le diplôme d'études en architecture (DEEA), le diplôme d'État d'architecte (DEA), le diplôme d'État de paysagiste (DEP).

Les projets de mise en place de doubles diplômes sont au nombre de deux, l'un propre à l'ENSAP de Lille et visant à former des architectes-paysagistes, l'autre mené actuellement en collaboration avec l'École Centrale de Lille et visant à former des ingénieurs-architectes. L'École d'ingénieurs universitaire de Lille (Polytech'Lille) a déclaré son intérêt pour être associé au montage de ce projet.

Le projet de master en urbanisme et aménagement est en cours de définition avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Université de Lille (IAUL).

La formation à l'architecture et au paysage, avec en perspective la délivrance d'un double diplôme (architecte/paysagiste), caractérise l'originalité de l'ENSAP de Lille au sein de l'ensemble des formations françaises d'architecture. Les autres formations en projet traduisent l'implication de l'école dans son site universitaire local et régional : la ComUE (communauté d'universités et établissements) Lille Nord de France, notamment avec l'Université de Lille et les écoles d'ingénieurs.

Le projet d'offre de formations n'indique pas de calendrier précis concernant l'ouverture des formations nouvelles que l'École entend proposer à court et moyen termes. En revanche, il les hiérarchise, suivant ainsi les recommandations du rapport d'évaluation bilan du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) établi lors de la campagne 2018-2019. La mise en place du cursus d'études architecte/paysagiste est identifiée comme chantier prioritaire par l'École. La conception de ce cursus, qui aura un format 5+2, s'appuie sur les parties communes qui existent actuellement entre les deux formations et sur le renforcement des liaisons entre les deux formations.

La conception du master *Urbanisme et aménagement* est très avancée. La structure de la maquette pédagogique de 1^{ère} et 2^{ème} années (M1 et M2) est quasiment établie. Ce master sera ouvert aux détenteurs d'une formation de niveau licence compatible avec les orientations proposées, dont celle conduisant au DEEA et celle de la fin de la 1^{ère} année du DEP. Le M2 sera ouvert directement aux étudiants ayant obtenu le DEA de l'ENSAP de Lille grâce aux cours communs mis en place entre la formation d'architecte et le M1.

Le projet de l'offre de formation propose des aménagements pour les trois diplômes ouverts en formation initiale. Ces aménagements sont des indications d'évolution, prenant en compte en grande partie les recommandations du rapport d'évaluation bilan du Hcéres.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

LE DIPLÔME D'ÉTUDE EN ARCHITECTURE (DEEA)

La fiche descriptive du DEEA présentée par l'ENSAP de Lille paraît très en phase avec certaines suggestions du rapport d'évaluation bilan du Hcéres. L'École entend bien mettre en œuvre des modifications dans l'enseignement de niveau licence. Les points cités en accord avec ce rapport concernent la transition écologique, la montée en compétences techniques, l'enseignement du numérique, l'amélioration de l'emploi du temps et le développement des croisements en 3^{ème} année de DEEA.

La prise en compte de ces cinq points dénote de la vitalité de l'équipe enseignante et du personnel administratif. On ne peut qu'encourager cette orientation et souligner l'engagement du conseil pédagogique d'avoir pris ces décisions pour les prochaines années. Ces domaines demandent cependant encore quelques précisions quant à leurs contenus respectifs.

Certains points, soulevés dans le rapport d'évaluation bilan, ne figurent dans les objectifs du nouveau programme pédagogique, à savoir :

- l'axe « matériaux », qui semble être un point fort de l'ENSAP de Lille, n'est pas mentionné dans les objectifs. Cet enseignement est-il compris dans la rubrique « montée en compétences techniques » en lien avec le double cursus architecte/ingénieur ?
- une recherche de nouveaux partenariats, pouvant déboucher sur la confortation ou la modification de certains enseignements, était préconisée. Cette suggestion n'est pas abordée,
- enfin, il était recommandé de croiser davantage l'enseignement du paysage avec les autres enseignements du cursus conduisant au DEEA. La fiche descriptive de la formation ne mentionne pas spécifiquement cette orientation. Est-elle comprise dans le développement des croisements évoqué en 3^{ème} année ? Et qu'en est-il en 1^{ère} et 2^{ème} année ?

Ces trois derniers points ne remettent absolument pas en cause l'évolution réelle de la formation ainsi que l'implication de l'équipe enseignante dont les experts ont pu jauger de la grande motivation.

LE DIPLÔME D'ÉTAT EN ARCHITECTURE (DEA)

Ce diplôme avec celui d'État de paysagiste, les parties communes de leurs deux cursus, leurs bases en 1^{er} cycle (le DEEA et le cycle préparatoire d'études en paysage) constituent un ensemble cohérent de formations qui forment le socle de formations de l'école.

Le projet de formation proposé par l'établissement ne modifie pas l'architecture en place du DEA, il vise à mieux intégrer des orientations nouvelles en matière de contenu. Ces orientations sont au nombre de trois.

La première vise à renforcer la prise en compte de la problématique environnementale dans la formation aux métiers d'architecte. Cette prise en compte, peu développée jusqu'alors, peut s'appuyer sur les travaux issus de l'Appel de Lyon du réseau ENSA-ECO (2017) et des séminaires qui s'en sont suivis et s'en suivent, associant des enseignants et chercheurs des ENSA françaises. Le projet note que la mise en œuvre de ce qui pourrait être un tournant écologique est en butte à une difficile transformation des contenus, avec un volume horaire constant. Il n'indique pas que ce tournant écologique conduit très probablement à un changement d'orientation en matière de thématiques d'ateliers de projet et plus généralement du métier d'architecte.

La deuxième vise à renforcer la compétence technique des futurs diplômés, jugée trop faible. Cette visée conduit à réorienter des contenus de cours liés aux ateliers de projet.

La troisième vise à renforcer l'enseignement du numérique, notamment du processus BIM (Modélisation des informations du bâtiment). Tout comme pour la visée précédente, le projet propose des pistes concrètes de mise en œuvre.

Un changement de l'architecture du DEA, appuyée sur les quatre domaines de recherche du « Laboratoire conception – territoire – histoire – matérialité » (LACTH), n'est pas cité. Il conviendra de vérifier que la prise en compte de ces trois orientations (le tournant écologique et le développement tant des compétences techniques que numériques), est compatible avec la structuration actuelle de la formation.

Le projet a pris acte de la nécessité de développer l'approche compétence jusqu'alors largement ignorée au niveau du DEA. Elle vise à mettre en œuvre une première étape en demandant aux enseignants de présenter le contenu de leur formation selon cette approche.

La question de l'allongement souhaitable du dernier stage d'insertion professionnelle et les pratiques actuelles (pour la majorité des étudiants cinq semestres pour obtenir le diplôme) ne sont pas abordées. Le rapport d'autoévaluation de l'établissement avait noté qu'un allongement programmé de ce stage conduirait à modifier en profondeur l'architecture du DEA. La fiche descriptive du diplôme entérine l'allongement actuel de la formation (5 semestres), en témoignent les effectifs attendus (82 en 1^{ère} année et 153 en 2^{ème} année) qui signifient une acceptation de la réalisation du PFE dans le cadre d'une deuxième 5^{ème} année. Le comité demande à l'établissement de faire en sorte que le cas usuel soit bien le cadre d'un cursus en 4 semestres pour le DEA (également valable pour le DEP) et que les cas de nécessité d'un 5^{ème} semestre restent dérogatoires voire exceptionnels.

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE (DEP)

La pertinence et la cohérence propres du DEP récemment mis en place à l'ENSAP de Lille sont indéniables et s'inscrivent dans l'originalité et le projet de l'établissement d'être à la fois une école d'architecture et de paysage. Cependant les critères communs à toutes les écoles délivrant ce même diplôme en termes de compétences attendues, de déclinaison en sept domaines de connaissance, des trois référentiels et de structuration des formations (cycle préparatoire d'études en architecture et cursus DEP) mériteraient d'être

mieux affichés et communiqués auprès de tous les acteurs de la formation (personnel administratif, enseignants, étudiants), avec notamment davantage de clarification sur les modes et critères d'évaluation avec la réalisation d'un règlement des études et examens (travail d'ailleurs déjà amorcé et à poursuivre de façon collaborative).

La pertinence et la cohérence au regard des autres formations en architecture est en train de s'affirmer dans une tension féconde et fertile de réciprocité avec un pari audacieux de complémentarité (1^{ère} année de formation commune, double cursus, diplôme en binôme architecte et paysagiste), mais on observe structurellement une difficulté entre une formation en architecture selon le schéma 3+2 et une formation en paysage selon le schéma 2+3.

La pertinence et la cohérence au regard de l'environnement recherche et de l'environnement socio-économique ou culturel sont avérées pour ce qui concerne le choix des thématiques de projet le plus souvent ancrées dans des contextes géographiques, historiques et socio-économiques de territoires proches touchés par la crise économique et écologique post-industrielle. Les éléments pédagogiques particulièrement significatifs observés sont les relations entre recherche et formation initiale. Celles-ci produisent une structuration par grands domaines aboutissant à une maquette pédagogique riche (bien que parfois compliquée) et définit une offre de formation attractive.

L'inscription de cet ensemble dans la politique et la stratégie de l'établissement en matière de formation met l'accent sur le tournant numérique et la transition énergétique. Ces axes stratégiques judicieux doivent pouvoir continuer dans les faits à se développer, ce qui semble nécessiter un renforcement tant en moyens qu'en personnel.

L'évolution par rapport à la précédente période et la prise en compte des recommandations du Hcéres sont réelles même si certains points restent encore fragiles et perfectibles telle que la suggestion de « concentrer » et davantage hiérarchiser les très nombreux objectifs proposés.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Bien que la capacité de coordination des formations et/ou de mutualisation(s) des enseignements et des équipes pédagogiques entre architecture et paysage paraissent réelles, en constatant toutefois que cela pose la question des connaissances spécifiques (biologie végétale, génie écologique et autres sciences et techniques de paysages liés au sol et au vivant) propres au paysage qui demeurent probablement à conforter davantage, le projet ne fait pas état précisément des modalités pratiques du pilotage du développement et de la mise en œuvre de l'offre future de formations. Ce pilotage portant sur les diplômes propres à l'école est probablement dévolu aux nouvelles structures de gouvernance mises en place avec un nouveau conseil d'administration et la nouvelle commission de la pédagogie et de la recherche (CPR). Par ailleurs, le projet ne précise pas la composition du dispositif chargé de concevoir et proposer les formations relevant d'un double diplôme, notamment celles développées avec des partenaires extérieurs.

La participation des étudiants et des diplômés au pilotage des formations reste un point à améliorer et la mise en place et la stabilisation des nouvelles instances de l'établissement peuvent être l'occasion d'atteindre cet objectif. La participation des formations aux dispositifs de management de la qualité mis en œuvre par l'établissement est encore trop balbutiante. Elle nécessite une mobilisation (tout juste amorcée) en termes de moyen et de personnel, qui, dans le contexte des ressources humaines constaté, à court terme, semble pouvoir être mis en péril très vite. La capacité d'autoévaluation des formations, concernant les forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite, nécessite de partager plus largement et transversalement aux deux formations (architecture et paysage) les outils de diagnostic et de suivi de la situation avec notamment les suggestions suivantes : la mise en place d'un conseil de perfectionnement (ou équivalent), la mise en place d'un observatoire de l'insertion professionnelle des diplômés et une implication plus grande de tous les enseignants (quels que soient leurs statuts) dans l'autoévaluation de l'établissement.

CONCLUSION

S'agissant du DEP, l'évolution par rapport à la précédente période et la prise en compte des recommandations du Hcéres lors de l'évaluation du bilan permettent d'apprécier le travail positif accompli quant à la mise en place de la nouvelle maquette pédagogique. La question de l'attractivité de la formation reste cependant à poser à l'échelle nationale (moins de candidats au concours par la voie externe, autant (voire plus) de candidats « entrants » par la voie interne en 1^{ère} année de DEP). Il conviendrait d'envisager une réflexion collégiale entre les différentes écoles délivrant le DEP et leurs tutelles respectives à ce sujet.

Le projet proposé pour le DEA correspond très probablement à une phase intermédiaire. Le tournant écologique de l'architecture, le renforcement de la compétence technique et numérique, la volonté affichée de mettre en place le plus tôt possible la double diplomation architecture et paysage, le renforcement du dernier stage d'insertion professionnelle, sont des facteurs qui, à terme, modifieront très probablement en profondeur l'architecture de ce diplôme de 2^{ème} cycle. Le mérite du projet actuel est de proposer des pistes concrètes pour nombre des objectifs affichés. Il est manifestement bâti sur la prise en compte d'une orientation plus globale qui verra son accomplissement en une étape future.

En ce qui concerne les contenus nouveaux en matière de formation, tant pour les formations propres à l'école que le master *Urbanisme et aménagement* conçu avec l'IAUL, le projet présente en détail ce qui a été établi à ce jour. D'autres domaines, comme l'enseignement des langues étrangères ou encore les dispositifs d'amplification des échanges à l'international, ne sont pas abordés.

AVIS

Avis favorable à l'accréditation de l'offre de formations pour le prochain contrat quinquennal et de chacun des diplômes qui la composent.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

HCERES vague E
Projet de Formation
Observations du directeur

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille a bien pris connaissance du rapport de l'HCERES sur son projet de formation. L'analyse du comité et ses préconisations, très largement favorables au projet de notre école, ne nécessitent que quelques observations mineures réunies ci-après.

PRESENTATION

L'Ensapl a effectivement priorisé la création du double cursus architecture & paysage et la refonte du Master urbanisme & aménagement dans la perspective qu'ils soient mis en œuvre dès la rentrée 2020/2021. Les double cursus architecte ingénieur demeurent des objectifs mais sans doute à un horizon plus éloigné car ils nécessitent une co-construction plus complexe avec les partenaires intéressés.

LE DIPLOME D'ETUDE EN ARCHITECTURE (DEEA)

L'école tient à rappeler qu'il n'existe pas d'axe « matériaux » mais un domaine d'étude et de recherche « Matérialité ». Par ailleurs, celui-ci structure l'organisation du master et de la recherche mais pas la licence. Nous avons signalé cette confusion dans nos remarques factuelles dans l'analyse du RAE établissement mais apparemment, l'erreur persiste.

Les enseignements croisés entre les deux formations seront effectivement développés durant les trois premières années. Le chantier de la « Transition écologique » sera un des vecteurs principaux de ces croisements. Il faut néanmoins aussi comprendre que l'école entend préserver les spécificités des disciplines.

LE DIPLÔME D'ÉTAT EN ARCHITECTURE (DEA)

L'école est convaincue que la structuration des masters selon ses quatre domaines d'étude, qui sont des domaines d'approfondissement et non de spécialisation, demeure une qualité essentielle de la pédagogie lilloise et un facteur essentiel pour l'articulation entre formation initiale et recherche.

La construction d'un référentiel de compétences est un objectif aussi essentiel qu'ambitieux. Il devrait permettre d'asseoir autant la dimension généraliste des diplômes que les spécificités de l'Ensapl.

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE (DEP)

L'école s'est engagée à renouveler ses livrets des enseignements sur le principe d'un syllabus mettant mieux en valeur les différents domaines et compétences du référentiel de formation tels qu'ils existent depuis la réforme. L'enjeu d'alignement des deux formations sur un schéma 3+2, conforme au LMD, est effectivement un objectif pour l'Ensapl comme il l'est pour l'autre Ensap, celle de Bordeaux. Lille entend être proactive sur ce sujet dans les discussions avec les tutelles qui seront nécessaires pour aboutir.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

L'amélioration de l'offre de formations selon les trois axes principaux définis sera pilotée par la Commission des Formations et de la Vie Étudiante (CFVE) conformément aux statuts et à la gouvernance de l'école. Ce travail des instances nécessitera par ailleurs une mobilisation beaucoup plus large, celle de l'ensemble des enseignants mais aussi des représentants étudiants.

Le Directeur
François Andrieux

École nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Lille
François Andrieux, Directeur

{ap}

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)